

ENTENTE

À lire par la famille avant de signer l'entente

1. Entente pour l'utilisation acceptable de la technologie pour les élèves et les parents/tuteurs

L'utilisation des appareils électroniques fait désormais partie de la vie quotidienne de la plupart des élèves. Ces appareils peuvent améliorer l'apprentissage et engager les élèves en classe. Notre école utilise des dispositifs électroniques tels que des ordinateurs, des tableaux blancs interactifs, des tablettes et d'autres appareils mobiles en classe pour améliorer les résultats scolaires et motiver les élèves. L'utilisation du réseau de l'école, l'accès aux ressources d'apprentissage et aux applications (apps) aident tous les élèves à atteindre leurs objectifs d'apprentissage.

Pour protéger tous les élèves, des lignes directrices et des pratiques d'utilisation appropriées pour ces appareils doivent être établies, suivies et surveillées.

Tous les parents/tuteurs doivent signer l'Entente pour l'utilisation acceptable de la technologie avant que les élèves ne soient autorisés à utiliser/accéder à la technologie et aux ressources en ligne à l'école. Cet entente a pour but de:

- S'assurer que les élèves et les parents/tuteurs sont conscients des conditions sous lesquelles les élèves sont autorisés à utiliser la technologie ;
- Définir les attentes et les responsabilités des élèves en matière d'utilisation appropriée et inappropriée de la technologie ;
- S'assurer que les élèves et les familles sont conscients de leurs responsabilités pour protéger la vie privée individuelle.

Nous demandons aux parents et tuteurs de surveiller l'utilisation et de discuter de ces attentes et responsabilités ainsi que de la bonne utilisation de la technologie avec leurs enfants, et nous vous remercions de votre soutien.

Services en ligne / “Services cloud”

Certains outils en ligne et applications sont appelés “services cloud”. Cela signifie que les élèves enregistreront leur travail en ligne. L'utilisation des services cloud ou des ressources en ligne permettra aux élèves de travailler sur des projets en dehors du temps scolaire. Les écoles fourniront à chaque élève un nom d'utilisateur, un mot de passe et une adresse e-mail.

La protection de la vie privée en ligne est une priorité absolue pour notre école et le ministère de l'Éducation, et nous protégeons le travail en ligne de nos élèves au mieux de nos capacités. Les familles et les élèves ont un rôle à jouer dans la protection de la vie privée des informations.

Écoles sécuritaires et bienveillantes

Tous les élèves sont tenus de respecter le code de conduite de l'école lorsqu'ils utilisent la technologie, accèdent à Internet et interagissent en ligne.

Accès à Internet et filtrage

Toutes les écoles fournissent désormais un accès à Internet pour l'enseignement et l'apprentissage. Internet contient une richesse de matériel éducatif pour la classe, mais peut également contenir du matériel inapproprié. Le Conseil scolaire francophone provincial filtre les sites web jugés inappropriés pour les élèves. Le Conseil scolaire francophone provincial ne peut garantir que tout le matériel inapproprié sera complètement filtré.

Courriel

Les élèves recevront un compte Gmail à des fins de courrier électronique, par exemple JDoe_s@csfp.ca. Toutes les adresses e-mail des élèves contiennent un trait de soulignement (_) et un « s ».

Pour plus d'informations, consultez la [Politique de courrier électronique du Conseil scolaire francophone provincial] (Conseil scolaire francophone provincial E-mail Policy).

Médias sociaux

Le Conseil scolaire francophone provincial reconnaît que les médias sociaux (par exemple, Facebook, Twitter, MySpace, etc.) sont des outils qui peuvent améliorer davantage l'enseignement et l'apprentissage dans nos écoles, ainsi que la communication entre la maison et l'école et avec le public. Les élèves peuvent avoir l'occasion d'accéder à diverses formes de médias sociaux à l'école. Des informations supplémentaires seront fournies au niveau de l'école.

Pour plus d'informations, consultez la *Politique de médias sociaux* du Conseil scolaire francophone provincial.

Appareils portables

L'utilisation des appareils électroniques portables (par exemple, iPads, iPhones, ordinateurs portables) fait désormais partie de la vie quotidienne de la plupart des élèves. Ces appareils favorisent l'engagement, la créativité et l'apprentissage des élèves. De nombreuses écoles disposent désormais de jeux d'appareils disponibles pour une utilisation en classe. Les élèves peuvent également être autorisés à utiliser leurs propres appareils électroniques portables à l'école, conformément aux directives cohérentes de l'école établies par l'administration et le personnel scolaire. Cette entente pour l'utilisation acceptable de la technologie s'applique, que l'élève utilise un appareil appartenant à l'école ou personnel.

Utilisation acceptable de la technologie

a. La technologie doit être utilisée pour des activités éducatives et d'apprentissage, ainsi que pour d'autres fins autorisées par l'administration de l'école.

b. L'utilisation des appareils personnels (par exemple, iPads, téléphones portables, ordinateurs portables appartenant aux élèves) pendant les heures de classe doit être réservée à des fins éducatives uniquement, conformément aux directives et pratiques cohérentes de l'école établies par l'administration et le personnel scolaire. Veuillez noter que les sorties scolaires sont considérées comme des heures de classe.

c. Les élèves doivent respecter toutes les politiques de la Direction des opérations éducatives et de l'école lorsqu'ils utilisent la technologie et traiter les autres avec respect en tout temps.

d. Les appareils électroniques portables sont autorisés dans les salles où se déroulent des examens, avec la permission de l'enseignant. Par exemple, une autorisation doit être obtenue pour utiliser un appareil comme calculatrice.

e. En général, l'utilisation des appareils personnels n'est pas autorisée dans les classes de la maternelle à la 6e année, sauf dans les cas où leur utilisation est nécessaire pour soutenir les besoins d'apprentissage documentés des élèves. La décision est prise par l'administration de l'école, en consultation avec le personnel approprié.

Les actions suivantes sont interdites :

- Tenter d'accéder aux informations ou au compte de quelqu'un d'autre sans permission ;
- Partager ou publier des informations personnellement identifiables (telles que des photos, numéros de téléphone et adresses) en ligne ;
- Rencontrer en personne quelqu'un rencontré en ligne sans la connaissance et la permission des parents ;
- Enfreindre les accords de licence ou de droits d'auteur ; copier les idées, le travail ou les écrits d'une autre personne ou source ; et
- Participer à des activités pouvant être considérées comme du harcèlement ou de l'intimidation des autres ou participer à des activités perturbant l'environnement scolaire.

Attentes

Les élèves utilisateurs doivent :

a. Se comporter comme ils le feraient dans tout autre environnement où ils représentent leur école et/ou le Conseil scolaire francophone provincial. Les élèves doivent se conduire de manière responsable, éthique et respectueuse conformément aux normes du Conseil scolaire francophone provincial.

- b. Obtenir la permission du directeur ou de son représentant pour prendre des photos ou faire des enregistrements dans l'environnement scolaire ou lors d'activités parrainées par l'école.
- c. S'abstenir de partager ou de publier des photos/enregistrements pris dans l'environnement scolaire ou lors d'activités parrainées par l'école, sans le consentement direct de chaque personne incluse.
- d. S'assurer que leur appareil mobile est chargé avant de venir à l'école - il peut y avoir un nombre limité de prises électriques disponibles.
- e. Prendre les mesures appropriées, comme éteindre les sonneries, pour que l'appareil mobile personnel ne perturbe pas le temps d'instruction.
- f. S'assurer que leur appareil est toujours rangé dans un endroit sûr et sécurisé.
- g. Garder les noms d'utilisateur et les mots de passe privés et respecter la vie privée des autres.
- h. Se déconnecter lorsqu'ils n'utilisent pas leur compte de messagerie.
- i. Utiliser toutes les technologies de manière responsable et ne pas abuser ou endommager délibérément l'équipement ou les réseaux.
- j. Être responsables de leurs propres appareils mobiles. L'école ou le gouvernement n'est pas responsable si un appareil personnel tel qu'un téléphone portable ou un iPad est perdu, volé ou endommagé.
- k. Signaler immédiatement tout problème de sécurité ou de sûreté, toute préoccupation en matière de confidentialité ou toute situation inappropriée ou inconfortable impliquant la technologie.
- l. Respecter les informations/médias obtenus sur Internet en incluant les références/citant la source correcte.

Surveillance et accès

Le personnel peut accéder aux comptes et communications des élèves fournis par le Conseil scolaire francophone provincial à des fins d'évaluation, pour maintenir l'intégrité du système et pour s'assurer que les élèves utilisent le système de manière responsable et sécurisée.

Conséquences

L'utilisation des ressources technologiques, y compris les réseaux, les ordinateurs ou les appareils mobiles et Internet, est un privilège qui peut être restreint ou refusé à tout moment en cas d'utilisation abusive ou de conduite abusive. Les élèves peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires pour avoir utilisé la technologie en violation des politiques départementales, pouvant aller jusqu'à la suspension. Pour plus d'informations, consultez la Politique d'utilisation acceptable de la technologie.

2. Les outils numériques de base pour l'année scolaire 2025-2026

À lire par la famille avant de signer l'entente

Cher parent ou tuteur,

Afin d'améliorer l'apprentissage des élèves, le Conseil scolaire francophone provincial offre l'accès à des logiciels éducatifs qui répondent à nos normes élevées de sécurité en ligne. Ces outils numériques ont été approuvés par le processus de révision de la confidentialité/sécurité du Conseil scolaire francophone provincial. Ce processus assure la conformité avec la législation sur [l'Access to Information and Protection of Privacy](#), la [Schools Act 1997](#) et notre politique de confidentialité.

Les informations personnelles utilisées par les outils numériques de base énumérés ci-dessous incluent le nom de votre enfant, son adresse courriel, sa photo de profil et peuvent inclure son niveau scolaire et son école. Ces outils respectent les normes de sécurité actuelles, sont privés par défaut et l'élève conserve la propriété de tout matériel créé. Les programmes logiciels ne louent ni ne vendent les informations des utilisateurs et n'affichent pas de publicités aux utilisateurs.

Google Workspace for Education est la suite principale d'outils numériques pour soutenir l'apprentissage, la collaboration et la productivité de la maternelle à la 12e année. Cet ensemble d'outils Google inclut Classroom, Meet, Drive, Docs, Slides, Forms, et autres. [Avis de confidentialité Google Workspace for Education](#)

Microsoft 365 pour l'Éducation est une suite d'outils numériques pour les élèves de la maternelle à la 12e année qui inclut Word, PowerPoint, OneNote et Immersive Reader. [Énoncé de confidentialité Microsoft](#)

Texthelp Read & Write est une application de technologie d'assistance qui offre la conversion voix-texte, texte-voix, la traduction linguistique et une grande variété de soutiens supplémentaires aux élèves de la maternelle à la 12e année.

Texthelp EquatIO est une application de technologie d'assistance qui soutient les apprenants en mathématiques et en sciences de la maternelle à la 12e année. [Privacy Policy for Texthelp Products](#) (en anglais seulement).

Canva pour Education est une plateforme de création médiatique pour les élèves de la maternelle à la 12e année permettant de créer des présentations, affiches, bulletins d'information, vidéos, infographies, et bien plus encore. [Politique de confidentialité de Canva](#)

SMART Lumio est une plateforme d'apprentissage qui soutient l'apprentissage en présentiel ou autonome pour les élèves de la maternelle à la 12e année à partir de leçons interactives utilisant l'évaluation formative et des fonctionnalités collaboratives. [Politique de confidentialité de SMART](#)

Lumio

Book Creator est un outil pour les élèves de la maternelle à la 12e année permettant de créer des livres numériques multimédias dans toutes les matières en utilisant du texte, de l'audio, de la vidéo, des dessins et des photos. [Politique de confidentialité de Book Creator](#)

Outils numériques de base supplémentaires

D'autres outils numériques peuvent être approuvés au cours de l'année scolaire, y compris ceux qui se connectent aux systèmes Google Workspace ou Microsoft 365. Tous ces outils seront examinés selon le même processus de révision de confidentialité/sécurité pour s'assurer qu'ils répondent ou dépassent les exigences de confidentialité/sécurité pour les outils numériques de base. Les parents/tuteurs seront informés si une école choisit d'utiliser ces applications.

Autres outils approuvés

Vous pouvez recevoir des formulaires de consentement supplémentaires au cours de l'année scolaire si une école choisit d'utiliser des outils nécessitant des informations personnelles supplémentaires par rapport à ce qui est couvert par ce formulaire.

Toute question ou préoccupation concernant ces logiciels éducatifs doit être adressée à l'équipe administrative de votre école.

ENTENTE

Utilisation acceptable de la technologie et des outils numériques de base

À remplir et à retourner à l'école

École: _____

NIVEAU : ● M-3e ● 4e-6e ● 7e-9e ● 10e-12e

Les parents/tuteurs devront compléter une entente mis à jour à chaque année scolaire (Primaire M-3e ; Élémentaire 4e-6e ; Intermédiaire 7e-9e ; Secondaire 10e-12e), ou lors de l'inscription dans une nouvelle école.

Parent/Tuteur

J'ai examiné les politiques décrites dans l'Entente et je comprends que mon enfant sera responsable de suivre les directives lors de l'utilisation des appareils électroniques pendant l'école et les cours. J'ai lu et discuté des directives avec mon enfant et il/elle comprend les attentes et les conséquences en cas de non-respect de l'utilisation acceptable de la technologie. Je comprends que si je souhaite retirer mon consentement pour toutes ou certaines activités à tout moment, je devrai contacter le directeur de l'école.

Toute adresse e-mail d'un élève du Conseil scolaire francophone provincial est visible, et donc accessible, à toute personne connectée à un compte e-mail d'élève en entrant le nom de l'élève. Veuillez vous assurer que votre élève se déconnecte de son compte e-mail lorsqu'il n'est pas utilisé pour empêcher un accès non autorisé par une autre personne. Les comptes e-mail des élèves doivent être utilisés uniquement à des fins éducatives.

(Veuillez cocher tout ce qui s'applique)

- Réseau local de l'école, compte e-mail, outils en ligne utilisant des ordinateurs de bureau, ordinateurs portables et appareils mobiles appartenant à l'école

Nom du parent/tuteur : _____

(En lettres moulées)

Signature : _____ Date : _____

Élève

Je comprends et je respecterai les directives d'utilisation des appareils électroniques pendant l'école et les cours. Je comprends que je pourrais perdre mes privilèges technologiques en enfreignant l'Entente pour l'utilisation acceptable de la technologie et, selon le code de conduite de mon école, des mesures disciplinaires pourraient être prises.

Nom de l'élève : _____

Niveau de l'élève : _____

(En lettres moulées)

Signature : _____ Date : _____

Cette information est collectée dans le but de s'assurer que le consentement parental est enregistré pour l'utilisation des appareils électroniques, l'utilisation de la technologie concernant les outils Web 2.0 et les applications informatiques

et les appareils mobiles. Cette information est collectée en vertu de la *Loi de 1997 sur les écoles*. Pour plus d'informations, veuillez contacter la direction d'école.